

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band: 16 (1912)

Artikel: Superstitions populaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voir partir, et lui offrant de se rafraîchir; refuser serait une offense; l'épouse fait ensuite un cadeau; le ruban est coupé et le passage devient libre; c'est un crève-cœur pour une fille de n'être pas arrêtée.

Aux Gêts, le dîner de noces comprenait deux services séparés par des tirs au pistolet et une danse particulière. Une jeune fille entrait tout à coup dans la chambre en dansant, les mains aux hanches et un grand gâteau sur la tête; après quelques tours, le gâteau passait sur la tête d'autres filles, jusqu'à ce qu'il commençât à s'en aller en morceaux; alors la cuisinière s'emparait, le partageait en plusieurs lots qu'elle déposait devant la mariée qui prenait le plus gros morceau pour elle, et distribuait le reste entre les jeunes filles; celles-ci portaient leur morceau à leur place et on se rasseyait pour le second service; mais chaque fille emportait sa portion chez elle.

On trouvera dans l'étude de M. van Genneep une quantité considérable d'autre rites aussi curieux; d'autres encore concernant les relevailles, d'autres les funérailles. Non seulement, l'auteur les indique, mais encore il cherche à les expliquer, et ce ne sont pas là les pages les moins intéressantes de son étude, dont, une fois de plus, nous recommandons la lecture.

M. R.

Superstitions populaires.

Nos ancêtres avaient à leur disposition tout un vocabulaire pour désigner le Diable. Ils l'appelaient: *L'Anchou*, l'ancien ennemi des hommes, *le Cassarou*, le brise-tout. *lo Garo*, le rôdeur, d'où est venu le mot Loup garou, *lo Mané*, le revenant, *la Malabithia*, la méchante bête, *lo Maffi*, le méchant, *l'ozé*, l'oiseau, *lo Tannai*, celui qui habite les cavernes, *lo Niton*, le rusé. (Dans le langage populaire le mot niton désigne un homme niais, borné. Peut-être le démon dut-il ce nom à l'idée qu'on avait qu'il se mêlait aux humains en prenant l'apparence d'un niais pour mieux les tromper.)

On appelait encore le Diable: *La bita crotze*, c'est-à-dire l'animal à doigts crochus, *lo Tofrou*, celui qui rôde constamment, *lo Grabethiou*, celui qui prend tout, *lo Grabbi*, l'avare, *lo Nion ne l'ou*, celui que personne n'entend, *lo Schautaire* ou *Schauteret*, le sauteur, *lo Bocan*, le bouc.

Les gens craintifs ne se hasardaient pas à désigner directement un être aussi dangereux, il l'appelaient *l'otro* (l'autre) et prononçaient ce mot à voix basse, d'un air mytérieux et inquiet.

Nos ancêtres croyaient que le Démon tenait l'assemblée de ses esprits (*la tshetta*) dans des lieux retirés ou dans les greniers des maisons élevées. Si l'on découvrait sur le terrain et surtout dans les éclaircis des bois des espaces circulaires où l'herbe avait quelque peu jauni, c'était là que les *porta boena* (remue-bornes) et les *Kagous* (mauvais esprits) avaient dansé durant la nuit et tenu leurs rondes infernales (*riola*).

Les *servants*, *servens* (les esprits employés à servir) jouaient continuellement de mauvais tours aux maîtres et aux domestiques, ainsi qu'aux pauvres José, aux *niguedouilles*, aux *patifous*, aux *djeroux*, c'est-à-dire aux gens crédules et bornés.

Certains lieux passaient pour être tout spécialement fréquentés par

les mauvais esprits : on « y apercevait », et bien hardis étaient ceux qui osaient s'en approcher durant la nuit.

Certains hommes, et un grand nombre de femmes pouvaient se mettre en rapport avec le démon, faire des accords avec lui et en obtenir des pouvoirs particuliers : c'étaient les *Vaudais*, les *Moteintzos*, les *sorciers* ou *sourciers*, les *sorcières*. Il y en avait qui jetaient des sorts sur les hommes, sur les animaux, sur les champs et sur les produits de la terre ; leur action consistait à *endhiva*, *einvauda* ou *einortzi*, l'objet de leurs malélices.

A la tête des sorcières, et comme leur mère, on voyait figurer *la Tzausevillhe*. — De petits démons à queue retroussée, que cette particularité faisait appeler *haussecavairons*, avaient pour mission spéciale d'effrayer les enfants.

Pour se préserver des mauvais sorts, on cherchait à faire assaut de ruse avec le malin. Aux noces, par exemple, les époux étaient accompagnés d'amis et d'amies *tschermallai* et *tschermallaires* qui étaient appelés à *charmer* ou éloigner du jeune couple toutes les influences occultes ; on portait volontiers des charmes (*tschermo*) pour se prémunir contre les méchants esprits ; on prononçait des formules sacramentelles d'un effet tout particulier, et si c'était une pièce de bétail qu'il s'agissait de préserver, une vache par exemple, on avait bien soin de lui mettre un licol particulier, orné d'une certaine manière, le *zimo*, comme on l'appelait, dont la puissance et la vertu étaient incontestées.

Plusieurs plantes étaient réputées pour leur action enchanteresse. Celui qui, à l'heure de minuit était assez heureux pour cueillir du trèfle à quatre feuilles, pouvait être assuré qu'il avait en perspective un riche héritage. Bien des gens, naturellement, tentaient l'aventure et d'autres, plus patients encore, ne se lassaient point de surveiller une plante de fougère qu'ils espéraient voir enfin fleurir : cette fleur si rare devait leur permettre de découvrir un trésor.

(Extrait du manuscrit de M. Ch. De Loës,
ancien Pasteur à Chexbres.)

* * *

Au commencement de ce siècle encore plusieurs maisons à Lavaux passaient pour être « hantées par les revenants » : on y « apercevait ». La Thioleyre, la grande maison Porta de Bonnaux, etc., étaient du nombre.

Le « servant » était tantôt un esprit protecteur, préoccupé des intérêts du maître contre les vigneron et fermiers et tantôt un esprit malfaisant s'ingéniant à jouer de mauvais tours. Parfois il remplissait alternativement ces deux rôles et se plaisait à faire prospérer une maison pour la ruiner ensuite.

M. de Bonnaux, protestant réfugié de France, avait épousé une demoiselle Porta et était ainsi devenu propriétaire de la grande maison à orient de Lalex. Avait-il apporté avec lui son servant, ou trouva-t-il sur place celui de sa femme, c'est là un point que la tradition n'a pas encore éclairci. Le fait est que pour le quart d'heure l'esprit malin « était aux intérêts du

maître ». Un jour une vieille femme, se croyant inaperçue, avance la main pour s'emparer de beaux abricots qui chargent un espalier devant la maison; mais la main reste attachée à l'arbre, sans que la vieille parvienne à la dégager malgré tous ses efforts. M. de Bonnaux intervint heureusement depuis son perron: « Allons, nigaud, dit-il au servent invisible, laisse-la donc aller, ce n'est qu'un abricot ». Le charme fut rompu et la vieille de décamper.

Une autre fois, Monsieur habitant Berne, le vigneron crut pouvoir se relâcher quelque peu dans son travail, et laissa la mauvaise herbe envahir les vignes au grand détriment des raisins. Aux approches de la vendange, le vigneron, suivant l'usage, remplit une corbeille des grappes les plus mûres, la recouvre d'une serviette blanche, la charge sur sa hotte et part de son pied léger pour la capitale. Arrivé à destination il découvre la corbeille tout glorieux; mais M. de Bonnaux secoue la tête et dit d'un ton sévère: « dans mes vignes les raisins ne sont pas tous aussi roux grâce à la mauvaise herbe; les vendangeuses auront même de la peine, au milieu de cette verdure, à ramasser les grains ».

Le vigneron reprit tout confus le chemin du village. C'était encore un tour que lui jouait le servent.

La vieille maison de François Giddey était jadis habitée par l'un de ses ancêtres du nom de Salomon. Un jour que ce dernier était absent survint un gros orage. Un voisin, sachant que les enfants de Giddey étaient seuls au logis avec leur grand-mère, vint pour les rassurer; mais quelle ne fut pas sa surprise en trouvant, sur chacune des marches de l'escalier, un bel œuf blanc. Déjà les petits Giddey ramassaient ce cadeau du servent et tout joyeux portaient ces œufs à la mère-grand.

(D'après M. H. Mercanton à Cully.)

Die Walliser Mazze.

Über die Mazze, dieses altertümliche Symbol der Volkserhebung im Wallis, berichtet uns Neues Albert Büchi im „Anzeiger für schweiz. Altertumskunde“ NF. XII S. 309 ff. Die älteste Nachricht findet sich bei dem Zürcher Chronisten Brennwald (schrieb zw. 1508 u. 1516): „Als man zalt 1414, da warf sich ein volk uf in dem land Wallis, understudent alle die zu strafen, die vorhar wider das land getan hattend. Under denen einer war, den nambtend die mazenmeister. Der hat ein kolben oder großen sparren, und welicher in der rot sin wolt, schlüg einen roßnagel darin. Und als iren man vil worden was, da zog derselb [der Mazzenmeister] mit sinem kolben vorhin und die übrigen mit ir wer an einem hufen hinnach und vielend frommen lüten in ir huser, aßend, trunkend und namend dessen, was sie fundend. Damit straftend si den die lüt, denen si also die mazen brachtend.“ Ähnlich Stumpf, Simler und Tschudi, nur dass Letzterer noch ein Banner erwähnt, „daran ein Breckin [Hündin] gemalet mit vil junger Hunden.“ Die ausführliche Schilderung, nach der die Verschworenen an die Mazze Fragen richten¹⁾, findet sich also in den älteren Quellen nicht.

¹⁾ vgl. JOH. V. MÜLLER, Gesch. d. schweiz. Eidgenossenschaft III, 121 ff.